

COMMUNIQUÉ



Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
Entrepôtsitaires

16 septembre 2019

PROGRAMME DE QUALITÉ

Les inspecteurs de Gestion Qualiterra ont commencé les inspections le 4 septembre dernier. Voici quelques éléments que vous devez savoir :

RAPPEL DES PROCÉDURES

- Les inspecteurs de Gestion Qualiterra peuvent inspecter tous les lots de pommes du Québec emballées et ce, peu importe l'endroit où ils se trouvent dans les locaux de l'agent autorisé, que le poste d'emballage soit en activité ou non. **SEULES LES POMMES CLAIREMENT IDENTIFIÉES ET EMBALLÉES POUR UN MARCHÉ ÉTRANGER SONT EXEMPTES D'UNE INSPECTION.**
 - Les pommes identifiées PQQ ou Canada Fantaisie sont inspectées selon les normes de classification et de qualité de PQQ prévues à l'annexe C des conventions;
 - Les pommes de catégorie Canada Commerciales sont inspectées pour s'assurer qu'elles ne sont pas conformes aux normes de PQQ et selon les autres critères prévus à l'annexe C.
- Les tables d'échantillonnage tiennent compte de la grosseur du lot et sont valables pour un petit comme pour un gros lot;
- Les retours de marchandises doivent être bien identifiés **AVANT** que l'inspecteur ne procède à la prise d'échantillons. Une fois le lot échantillonné et inspecté, il sera **TROP TARD** pour déterminer que le lot était finalement un retour de magasin. Encore cette année, les inspecteurs de Gestion Qualiterra prendront note des quantités de pommes retournées et mises de côté (ex. : retours de magasin). Les quantités estimées par variété par format et date d'emballage seront inscrites au rapport dans la section *Commentaire*. Ces pommes ne sont pas vérifiées lors de la première inspection, mais le seront lors des suivantes;
- Une fois qu'un lot a été inspecté, il sera impossible de modifier les résultats de l'inspection, notamment en alléguant que le lot sera détourné vers la transformation;
- Il appartient à chaque agent autorisé d'informer Gestion Qualiterra par écrit, en début de saison, du nom du responsable qu'il désigne et des numéros de téléphone de ce dernier, soit par télécopieur (450 679-5595) ou par courriel à Ysabelle Bergeron de Gestion Qualiterra (ybergeron@qualiterra.ca). Advenant l'omission de désigner un représentant ou de fournir ses numéros de téléphone, les inspecteurs de Gestion Qualiterra utilisent les informations de l'année précédente;
- Les inspecteurs réalisent les inspections durant les heures d'affaires raisonnables. Si le poste d'emballage n'est pas en service au moment où l'inspecteur se présente, celui-ci tentera 3 fois de joindre le responsable désigné par téléphone. Un **délai de 30 minutes** est accordé à l'emballeur pour donner accès à ses installations. Si la personne désignée ne peut être jointe, refuse de se déplacer ou que personne ne se présente après confirmation, l'inspecteur émet **15 points** de démerite tel que prévu à l'article 16 et à l'**annexe C** de la Convention;
- Des inspections portant uniquement sur la fermeté seront aussi réalisées;
- La **date d'emballage** doit être indiquée sur les boîtes **en jours juliens ou de calendrier (article 6.12 de la Convention)**.

Critères de fermeté et calibre pour PQQ en vigueur pour ce début de saison de commercialisation 2019-2020 :

Critères de qualité		En bennes à la réception au poste d'emballage avant classement	Après emballage
		2019	2019
Fermeté des pommes	McIntosh – Cortland et autres	12,5 lb	12 lb
	Spartan – Empire	13,5 lb	13 lb
Calibre	Calibre minimum **	2 ½ pouces	
	Calibre de la Pommeuse	2 ¼ à 2 ½ pouces	
** sauf pour la variété Honeycrisp, calibre minimal 2 ¾ pouces (70 mm) en cellule ou 2 ½ pouces (63,5 mm) en sac			

Les contenants de pommes destinés aux CPE et/ou garderies doivent ABSOLUMENT porter l'autocollant Pommeuse. Si vous n'avez pas commandé vos autocollants l'année dernière, vous pouvez vous en procurer auprès de l'AEPQ au 450 991-1005 ou par courriel : jocelyne@emballeursdepommes.com. Si les contenants ne sont pas identifiés, ils seront inspectés sur la base du calibre minimal à 2 ½ pouces.

RAPPEL - VÉRIFICATION DU LOGOTYPE POMMES QUALITÉ QUÉBEC

Lors des visites en magasin, l'agent à la réglementation des PPQ s'assure de la présence et de la conformité du logotype Pommes Qualité Québec (annexe D) sur tous types de contenant d'emballage (paniers, sacs, boîtes, etc.) et sur le PLU. En cas de non-conformité, un avis est émis demandant de bien vouloir vous conformer immédiatement à vos obligations tel que stipulé aux articles 20.3, 20.4 et 20.5 de la [Convention de mise en marché](#).

En cas de non-conformité lors des inspections aux postes d'emballage, vous pourriez recevoir 15 points de démerite en plus d'un avertissement écrit tel que prévu à l'annexe C par les inspecteurs de Gestion Qualiterra.

EXCEPTION : l'absence du logo Pommes Qualité Québec est tolérée :

- Sur les **sacs de marques privées des chaînes alimentaires**. Par ailleurs, il existe une entente avec IGA (Sobeys) pour l'usage du logo PQQ sur leur sac de marques privées.
- Pour le commerce interprovincial ou l'exportation avec preuve de ventes fournie à l'inspecteur.

Logotype Pommes Qualité Québec en vigueur (annexe D de la Convention)

MARQUE : Pommes Qualité Québec

LOGOTYPES

SAC



PLU



Pour faire approuver rapidement vos contenants d'emballage et PLU, veuillez transmettre l'épreuve de l'imprimeur à genevieveperigny@upa.qc.ca.

PROTOCOLE D'INSPECTION DES CONTENANTS D'EMBALLAGES (Rappel)

Les emballeurs n'ayant pas de contenant répondant à la norme sont avertis lors de la première visite et par la suite, ils perdent **5 points de démérite par visite s'il y a récurrence** tel qu'établi à l'**annexe C** et tel que prévu à la Convention de mise en marché. Cette norme est définie dans l'**annexe A** et se décrit comme suit :

- Les boîtes utilisées doivent être suffisamment rigides pour être empilées au moins 6 de haut sur les palettes sans subir de déformation : (*Info : empiler les deux ou trois premières rangées coin sur coin*)

Capacité minimale	=	ECT	=	Edge Crush Test
• Boîtes télescopiques		29 ECT		minimum au pouce (LB/ pouce linéaire)
• Boîtes simples		40 ECT		au pouce (LB/ pouce linéaire)
• Boîtes à double paroi		42 ECT		au pouce (LB/ pouce linéaire)

TOUTES LES SORTES DE BOÎTES :

- La largeur des sacs doit être adaptée au calibre des pommes pour éviter que les pommes soient comprimées lors de l'emballage.
- Les plateaux utilisés doivent être adaptés au calibre des pommes emballées.

BOÎTES DE CARTON :

- Les boîtes doivent être adaptées au format de pommes emballées :
 - Les côtés de la boîte ne doivent pas subir de déformation (boîte suffisamment grande).
 - Les rabats de fermeture de la boîte doivent se toucher lorsque la boîte est fermée.
 - Il ne doit pas y avoir d'espace libre important autour des sacs.
- Lorsque les sacs de pommes sont placés en position horizontale dans les boîtes de carton, une protection doit être placée entre les rangées de sacs.
- Un couvercle alvéolé (tray) ou foam 1/8" doit être placé au-dessus du plateau supérieur.

BOÎTES DE PLASTIQUES :

- On doit utiliser une protection dans le fond de la boîte et entre les rangées de sacs.
- Un couvercle alvéolé (tray) ou foam 1/8" doit être placé au-dessus du plateau supérieur, comme pour le carton, ainsi que sur un des côtés, dû à la forme conique de la boîte.

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l’AEPQ intègre une 2^e catégorie de pommes destinées à l’état frais soit **les pommes de catégorie Canada Commerciales** dont les critères de qualité sont établis en vertu de **l’annexe A3 avec une fermeté minimale de 10 lb**, et inspectées selon les critères de qualité établis en vertu de l’annexe C. **Toujours se référer à ces deux annexes pour l’interprétation de l’application de cette catégorie.**

L’objectif recherché par le comité de gestion est de s’assurer que les pommes qui sont vendues de cette catégorie ne rencontrent pas la qualité Pommes Qualité Québec. Par conséquent, il a été déterminé qu’un tel lot doit avoir une fermeté inférieure au seuil de PQQ **ou** ne peut avoir plus de 10 % de pommes qui respectent la norme PQQ pour être conforme à cette catégorie. Ainsi, les agents autorisés qui emballent ce type de pommes sont évalués cet automne selon le pourcentage de défauts par rapport à la norme PQQ. S’ils ne respectent pas la norme, ils accumuleront des points de démerite selon la grille suivante :

% de défauts totaux par rapport à la norme PQQ	Points de démerite
90,00 à 100 %	0
de 85,00 à 89,99 %	5
de 80,00 à 84,99 %	10
de 0,00 à 79,99 %	20

Critères de qualité		Après emballage
		2019
Fermeté minimale	Toutes variétés tardives	10 lb
Calibre	Calibre minimum	2 3/8 pouces (60 mm)
Pourriture	Pourriture	Moins de 2 %

ESTIMATION DE LA RÉCOLTE AU QUÉBEC AU 16 SEPTEMBRE 2019

Région du Québec	McIntosh 2019	Empire 2019	Cortland 2019	Spartan 2019	Paulared 2019	Gala 2019	Honeycrisp 2019	Lobo 2019	Autres tardives 2019	Hâtives 2019	Estimation 2019	Total 2018 Estimation	Total 2017 Réel	Total 2016 Réel	Total 2015 Réel	Total 2014 Réel
Sud-Ouest de Montréal	450	58	90	62	35	22	35	28	52	28	860	913	769	882	913	907
Richelieu-Rouville	1 450	122	75	144	46	116	30	32	7	33	2 055	2 120	2 144	2 409	2 138	2 299
Missisquoi	595	50	95	85	35	40	20	22	40	15	997	993	761	787	916	1 018
Laurentides	420	42	179	133	57	2	7	49	75	8	972	1 292	1 466	1 418	1 758	1 584
Cantons de l'Est	28	4	15	9	3	1	5	5	3	4	77	80	66	68	80	89
Québec	55	3	60	5	20	1	25	20	5	5	199	204	168	184	193	144
Autres régions	26	4	12	4	1	0	1	2	1	2	53	61	59	65	69	50
Grand total 2019 estimation	3 024	283	526	442	197	182	123	158	183	95	5 213					
Grand total 2018 estimation	3 185	301	603	499	254	188	132	199	196	106		5 663				
Grand total 2017 réel¹	1 988	484	780	858	288	141	98	217	500	76			5 433			
Grand total 2016 réel¹	1 988	517	1 041	918	291	87	99	233	564	81				5 813		
Grand total 2015 réel¹	2 251	461	1 159	906	346	91	73	235	461	85					6 067	
Grand total 2014 réel¹	2 345	475	1 090	853	347	104	85	225	469	97						6 091

minot = 42 lb

Source : MAPAQ, Institut de la statistique du Québec, Les Producteurs de pommes du Québec, Clubs d'encadrements techniques, La Financière agricole du Québec

¹ L'estimation des variétés est effectuée à partir des minots transigés à l'état frais via la banque de données des PPQ pour l'année en cours. Les données du déclassement et des pommes destinées à la transformation sont exclues.

Mise en garde:

Nous tenons à faire une mise en garde quant à l'estimation de la récolte de pommes du Québec. Cette estimation se fait au meilleur de la connaissance des membres du Comité, donc elle peut varier de ± 15%. La production réelle peut aussi fluctuer selon les conditions climatiques d'ici la récolte.

Minots	
2018	5 663 000 (1)
2017	5 478 000 (2)
2016	5 813 000 (2)
2015	6 067 000 (2)
2014	6 091 000 (2)
Moyenne 5 ans	5 822 400

Minots	
2018	5 663 000 (1)
2017	5 478 000 (2)
2016	5 813 000 (2)
2015	6 067 000 (2)
2014	6 091 000 (2)
2013	5 926 000 (2)
2012	5 660 000 (2)
2011	5 785 000 (2)
2010	5 724 000 (2)
2009	6 270 000 (2)
2008	5 671 000 (2)
2007	7 395 000 (2)
2006	4 607 000 (2)
2005	5 366 906 (2)
2004	5 819 000 (2)
Moyenne 15 ans	5 822 394

(1) estimation
(2) production réelle

Daniel Ruel, agr.
Les Producteurs de pommes du Québec